



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20221122-d-2022-10-AU
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2022/1

Département du Val d'Oise
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 22 novembre 2022
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2022/10**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 17 novembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Mme Carole BERGER JACOB, M. Guy BIGNON, M. Michel BOULESTEIX, Mme Ghislaine CLEMENT, Mme Marie-José DASSONVILLE, M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, Mme Chimina NEGLOKPE, Mme Bernadette VOOGSGERD

Absents excusés : M. Brice BRUNET, M. Jean DECROIX

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DU CCAS**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil départemental assure la gestion pleine et entière du dispositif du Fonds de Solidarité Logement – FSL qui permet notamment d'aider les familles en grande difficulté à payer leur facture d'eau, d'énergie, de téléphone, et à accéder au logement. Principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la CAF, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et, spécifiquement sur le volet énergie, par les communes.

Le Conseil départemental indique au Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qu'une hausse significative du nombre d'aides accordées a été constatée pour l'année 2021 (+24%). Cette hausse s'est considérablement amplifiée (+41%) au cours du premier trimestre 2022.

Dès lors, pour garantir la pérennité du dispositif et donner au FSL les moyens d'apporter des réponses adaptées aux ménages concernés, le Conseil départemental sollicite du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale une revalorisation de la participation au fonds.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20221122-d-2022-10-AU
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

DECIDE que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine au Fonds de Solidarité pour le Logement sera de 200 € (deux cent euros) pour l'année 2022.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6514.424.105 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Philippe AUDEBERT